



Bourse Anne-Marie Trahan en droit de l'enfant – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat en droit et qui a un intérêt pour le droit de l'enfant

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 5 000 \$ (selon les disponibilités du fonds)

Présentation

La bourse Anne-Marie Trahan vise à encourager des étudiants ayant un intérêt pour le droit de l'enfant. Cette bourse résulte d'un legs testamentaire de feu l'honorable Anne-Marie Trahan, diplômée de la Faculté de droit en 1967, qui est décédée des suites d'une brève maladie le 12 juillet 2019.

Née à Montréal en 1946, Anne-Marie Trahan a occupé de nombreuses fonctions dans les milieux juridiques québécois et canadien. Sous-ministre déléguée au ministère de la Justice du Canada de 1986 à 1994, elle a siégé à la Cour supérieure du Québec pendant seize ans, jusqu'à sa retraite en 2010. Elle est l'auteure de nombreuses publications portant sur le droit des enfants et l'indépendance de la justice. D'ailleurs, au printemps 2019, le Barreau du Québec lui décernait le Mérite Christine-Tourigny en reconnaissance de l'excellence de sa carrière au service de la justice et de l'égalité sociale. En plus de sa carrière d'éminente juriste, Anne-Marie Trahan était une passionnée d'art lyrique et de musique classique ainsi qu'une grande philanthrope.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à temps plein ou à temps partiel au programme de baccalauréat, maîtrise ou doctorat en droit;
- démontrer un intérêt pour le droit de l'enfant de par le sujet de son mémoire de maîtrise ou de sa thèse de doctorat ou pour s'être particulièrement illustré dans le cadre du cours de baccalauréat de droit de l'enfant (DRT-3803).

Critères d'attribution

- posséder un excellent dossier scolaire ;
- le critère des besoins financiers pourrait être utilisé pour départager deux candidatures équivalentes.